



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 octobre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Jean PERRIN, Mme Elisabeth BIOT, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, Mme Héléne ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, M. Jean-François GONDELLIER, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

Mme Christine MASSU, Mme Françoise TENENBAUM, M. Jean-François DODET, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à Mme Lê Chinh AVENA, Mme Claude-Anne DARCIAUX pouvoir à Mme Nicole MOSSON, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Françoise MANSAT pouvoir à Mme Colette POPARD, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT.

OBJET : Xèmes Rencontres de la Démocratie Locale - Demande de subvention

L'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (Adels) est à l'origine des Rencontres de la démocratie locale, rendez-vous régulier proposé depuis 1991 aux acteurs locaux qui souhaitent participer à la réflexion et aux initiatives de promotion de la citoyenneté et de la démocratie participative.

Les Rencontres de la démocratie locale ont pour objectif de faire se rencontrer ceux qui, par leurs pratiques bénévoles ou professionnelles, à l'échelle de la commune, des agglomérations, élus locaux ou fonctionnaires, cadres ou militants associatifs, sont au cœur du débat social. Ils veulent rendre visible cette contribution déterminante de la participation citoyenne au renouveau des institutions locales, nationales et internationales. Leurs initiatives de citoyenneté interpellent les modes d'organisation des services locaux, les institutions démocratiques et, au-delà, notre perception économique et sociale du monde contemporain.

Cette année, les dixièmes Rencontres qui se déroulent à Dijon les 20 et 21 octobre 2006 au Palais des Sports portent sur le thème suivant : « crise sociale, fracture civique : la société civile, acteur d'une nouvelle donne démocratique ». Ces Rencontres devraient être l'occasion de conjuguer l'échange à

partir des pratiques citoyennes avec la réflexion autour du nécessaire renouvellement du système démocratique prenant notamment en considération la place et le rôle des intercommunalités.

L'Adels sollicite auprès de la Communauté de l'agglomération dijonnaise une subvention à hauteur de 5 000 euros sur un budget total de 58 000 euros.

Il convient de préciser que l'Adels bénéficie par ailleurs de subventions émanant de la Ville de Dijon (22 500 euros), du Conseil général (10 000 euros), du Conseil régional (10 000 euros), des participants eux-mêmes (6 500 euros) et de différents partenaires privés (4 000 euros).

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré

DECIDE

- **D'attribuer** une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association ADELS,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **13 OCT. 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 OCT. 2006

